



VAL de BAGNES infos

N° 2 – Avril 2021

20 Maison de commune :
les travaux
commencent en avril

80 Programme des
bibliothèques et des musées
de Val de Bagnes

13 Pour une bonne
cohabitation entre les
VTT et les randonneurs



UNE VALLÉE RICHE D'OPPORTUNITÉS

Le printemps frappe à notre porte et, dans la période si particulière que nous traversons, les activités au grand air et les événements culturels sont plus nécessaires que jamais.

Après avoir pu skier sur notre domaine skiable durant tout l'hiver, grâce à l'engagement sans faille de tous nos partenaires, que je tiens ici à remercier vivement, nous avons la chance de pouvoir compter, pour la belle saison, sur une offre remarquable en termes de sentiers de randonnée et d'itinéraires destinés à la pratique du VTT. Le vélo ne cesse de progresser dans notre commune. Verbier n'est plus seulement une station de ski inégalable, mais, de plus en plus, une destination renommée pour les amateurs de VTT. Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de cohabitation, raison pour laquelle la commune s'implique résolument pour trouver des solutions satisfaisantes pour toutes et tous (page 13).

À la tête de mon dicastère, je ne peux que me réjouir des programmes mis sur pied par les bibliothèques (page 8) et par les musées (page 9), des opportunités offertes aux citoyennes et aux citoyens de la commune avec le VIP Pass (page 14), de l'annonce du programme du Palp Festival et du lancement de la billetterie du Verbier Festival (page 16).

La commune s'engage jour après jour pour aider les habitant-e-s de la commune à résister à la crise du Covid. Je ne peux, chères concitoyennes et chers concitoyens, qu'espérer une sortie rapide de la pandémie, afin que nous puissions toutes et tous vivre pleinement notre vie dans cette vallée qui nous offre toujours des opportunités exceptionnelles. ★

Vincent Michellod, vice-président

LES TRAVAUX COMMENCENT À LA MAISON DE COMMUNE

La démolition de l'intérieur du bâtiment inaugure le chantier.



© ARCHITECTES ASSOCIÉS SUCHA-MARTIN

Depuis quelque temps déjà, la Maison de commune de Bagnes est déserte. Les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration, ainsi que les autorités communales, sont disséminés dans des locaux situés sur tout le territoire de Val de Bagnes (voir les adresses des services en page 15). Le lourd chantier de la rénovation, dont le budget avoisine les 5 millions, débute en avril.

Par rapport à la situation actuelle, en ce qui concerne l'aspect extérieur du bâtiment, la modification la plus significative consiste dans la construction, côté Dranse, d'une extension dans le prolongement de la Maison de commune actuelle – voir image. « La façade côté place changera peu. Des transformations seront en revanche réalisées sur la façade nord, notamment là où se trouvent actuellement les vitraux », explique Cédric Felley, l'architecte communal.

Préserver le patrimoine

À l'intérieur du bâtiment, tout sera reconstruit. La première étape consiste donc à démonter complètement l'intérieur de l'édifice. « Ces travaux, explique Cédric Felley, doivent se faire « en douceur », sous le contrôle des responsables du patrimoine, puisque le bâtiment est classé et qu'il faudra conserver un maximum des éléments historiques significatifs :

boiseries, planchers... » Des sondages ont déjà été réalisés pour avoir une idée des éléments historiques à conserver, mais on n'exclut pas d'avoir des surprises. Une chose est certaine, les vitraux de la cage d'escalier seront conservés et replacés à l'intérieur du bâtiment.

Pendant ces travaux de démolition, le service de l'architecte communal va encore analyser l'attribution exacte des différents étages. « Il est possible que nous apportions des changements par rapport aux plans qui ont été adoptés en 2016 pour l'attribution des locaux aux services. En effet, la fusion et l'engagement de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs depuis 2016, a fait quelque peu évoluer les besoins. » Comme il n'est pas possible d'étendre le volume à disposition dans le bâtiment et dans son extension, il se peut que de nouveaux locaux doivent être envisagés. Un des étages devait, par exemple, accueillir le Service des travaux publics et de l'environnement, mais avec la construction planifiée d'un bâtiment à la décharge du Merdenson, il est possible que l'Environnement s'y installe. On en saura un peu plus sur l'affection finale des locaux dans les mois à venir et nous y reviendrons.

Mais les choix fondamentaux de 2016 ne sont pas remis en question. On pénétrera ainsi dans la future Maison de commune par l'entrée actuelle pour déboucher sur un espace de réception et une salle d'attente, afin

d'accueillir les citoyennes et citoyens et de les annoncer aux différents services. « L'administration souhaite recevoir et guider toutes les personnes qui ont besoin de rencontrer les collaboratrices et collaborateurs et des salles de séances seront aménagées dans l'extension du bâtiment pour abriter les discussions entre les citoyen-ne-s et le personnel de l'administration. » Le Service ressources humaines, installé dans l'extension, au niveau du rez-

L'administration souhaite recevoir et guider toutes les personnes qui ont besoin de rencontrer le personnel

de-chaussée, bénéficiera d'une entrée séparée, pour la confidentialité de ses activités.

La nouvelle cage d'escalier se trouvera à l'intersection de la Maison de commune et de son extension, servant les deux parties du bâtiment, de même que l'ascenseur. Chacun des étages réunira un ou plusieurs services.

Au premier, il est pour l'instant prévu d'installer l'Administration générale et le service de la culture, mais ce premier étage doit

justement être réanalysé suite à l'engagement des deux nouveaux secrétaires communaux. Il est donc possible que le service de la culture soit déplacé. Le Conseil communal aura, lui, son espace sous les combles.

L'architecte communal est confronté à un autre enjeu important avant de pouvoir lancer les travaux de réaménagement. « Nous avons prévu un système de chauffage avec une pompe à chaleur nécessitant des forages géothermiques. Mais la « casse » qui s'est déroulée l'année dernière au Cotterg, dans la réalisation de travaux similaires, avec une venue d'eau artésienne, nous oblige à bien reconsidérer cette stratégie, car nous sommes sur la même ligne que celle où l'accident s'est produit. Nous devons donc décider, soit de faire des tests, et potentiellement de prendre des risques, soit de changer de système de chauffage. » ★

Charly Veuthey

OBJET DU PATRIMOINE BAGNARD

Le projet de rénovation de la Maison de commune a été rendu possible par la Convention bourgeoise de 2014, qui a clarifié les rôles de la commune et de la bourgeoisie. Cette dernière, propriétaire du bâtiment, s'est engagée à la rénover et à la louer à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2065. À l'échéance, la bourgeoisie négociera une prolongation du bail. La commune verse à la bourgeoisie un loyer annuel de près de 200 000 francs et assume les frais d'entretien du bâtiment et tous autres frais pendant toute la durée du bail, à l'exception des frais d'entretien de la structure du bâtiment (toit, façades, portes et fenêtres extérieures et murs extérieurs) et des assurances qui sont à charge de la bourgeoisie. Les nouveaux aménagements permettront de rénover un objet patrimonial important qui remonte à plus de quatre siècles.

La plus ancienne mention connue date de 1597, avec l'acte d'acquisition d'une grange en pierres avec le verger contigu pour le prix de mille florins, avec mention « aujourd'hui la maison de commune ». En 1761, on signale également la maison à l'occasion de la location d'une boutique située en son sein. La maison aura longtemps un statut mixte et non seulement dédié à l'administration de la commune. Elle a aussi servi de lieu de réunion pour la communauté villageoise et en plus des commerces qui s'y installèrent au fil de l'histoire, elle abrita également un café.

Une école dans la Maison de commune

La vie de la maison devient mieux documentée à la fin du XIX^e siècle. Lors de la séance du Conseil communal du 24 décembre 1873, un plan de restauration est présenté par Euchariste Besson de Fontenelle. Le prix demandé est de 2065 francs: le Conseil demande un rabais de 65 francs, qui est accordé. Les travaux débutent en 1874. D'autres sont menés dans les dix ans qui suivent, documentés dans les séances du Conseil. En 1886, une demande est faite pour construire, dans l'étage supérieur, une pièce louée à l'école. Après des allers-retours avec le Département de l'instruction publique, le 10 mars 1895, les conseillers du



Châble sont prêts à mettre les travaux de l'école à exécution. En 1895, les plans sont acceptés. Une partie de la Maison de commune servira d'école.

En 1930, on lance une nouvelle réfection du bâtiment, avec transformation de l'entrée et de la façade côté place. Lors de la séance du 11 avril 1960, il est mentionné que des transformations sont nécessaires à la maison de commune, car la place manque. De plus, avec le déménagement des salles de classe, en 1960, il faut préparer un projet de transformation des étages supérieurs.

En 1961, le Conseil demande de faire préparer le projet de transformation par un architecte. Le projet proposé par l'architecte Cyrille Gard est accepté. D'autres travaux de rénovation ont été menés entre 1986 et 1990. ★

La plus ancienne mention connue de la Maison de commune remonte à 1597, avec l'acte d'acquisition d'une grange en pierres avec le verger contigu pour le prix de mille florins.

Charly Veuthey

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil municipal de Val de Bagnes, du 12 janvier 2021 au 9 mars 2021

AUTORITÉS

Répartition des dicastères et organigramme

Le Conseil municipal (CM) valide la répartition des dicastères pour la législature 2021-2024 et l'organigramme 2021 – à découvrir en p. 10. Il nomme Frédéric Perraudin comme secrétaire municipal jusqu'au 1^{er} avril 2021. Pierre-Martin Moulin lui succédera à cette date avec les droits de signatures, en qualité de secrétaire municipal.

FINANCES ET GESTION

Budget 2021

Le CM suit la proposition de la commission et approuve le budget 2021 de la commune de Val de Bagnes présentant les éléments suivants:

- Le total des charges de fonctionnement, sans les amortissements, s'élève à CHF 101 666 779.– pour un total de recettes de CHF 124 731 530.–.
- La marge d'autofinancement (y compris la variation nette des fonds de financements spéciaux de CHF 1 751 250.–) est ainsi de CHF 24 816 001.–.
- L'excédent de charge, après les amortissements de CHF 25 348 800.– s'élève à CHF 22 84 049.–.
- Le total des dépenses d'investissements s'élève à CHF 43 585 500.– pour des recettes de CHF 72 200.– ce qui présente des investissements nets de CHF 42 863 500.–.
- L'insuffisance de financement s'élève ainsi à CHF 18 047 499.–.

Planification

financière 2021-2025

Le CM suit la proposition de la commission et approuve la planification financière 2021-2025 de la commune de Val de Bagnes.

Organe de révision: nomination de BDO

Le CM suit la proposition de la commission et nomme BDO SA comme

organe de révision de la commune de Val de Bagnes pour la période législative 2021-2024.

CONTRIBUTIONS ET TAXES

Communication des décisions fiscales exercice 2021

Le CM suit la proposition de la commission et valide les taux d'imposition de la commune de Val de Bagnes comme suit:

- Indexation: 170%
- Coefficient: 1.0
- Impôt personnel: 18.–

Impôt 2021 sur les chiens

Le CM suit la proposition de la commission et maintient la décision du Conseil municipal de Bagnes du 1^{er} décembre 2020 d'arrêter le montant de l'impôt sur les chiens à CHF 120.–.

Renonciation perception intérêts moratoires

Le CM suit la proposition de la commission et, vu l'impact de la pandémie sur l'économie, accepte d'annuler les intérêts de retard et les intérêts compensatoires négatifs sur les acomptes d'impôts 2021.

RÈGLEMENTS:

Droits de mutations

communaux additionnels

Le CM valide le nouveau Règlement sur les droits de mutations communaux additionnels de Val de Bagnes. Il rentrera en vigueur une fois homologué par le Conseil d'État, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Les anciens règlements de Bagnes et de Vollèges étaient déjà harmonisés, ainsi ce règlement ne nécessite pas une approbation formelle du Conseil général (CG).

Règlement communal de soutien à l'hôtellerie

Le CM valide le Règlement communal de soutien à l'hôtellerie de Val de Bagnes.

Règlement de soutien à la jeunesse

Le CM valide le Règlement de soutien à la jeunesse de Val de Bagnes.

Règlement octroi de bourses et prêts de formation

Le CM valide le Règlement octroi de bourses et prêts de formation de Val de Bagnes.

Les trois règlements mentionnés ci-dessus entreront en vigueur une fois approuvés par le CG et homologué par le Conseil d'État, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Le CG a validé les trois règlements le 24 février 2021.

Règlement sur l'assainissement de l'eau

Le CM valide le Règlement sur l'assainissement des eaux de Val de Bagnes.

Règlement sur la distribution des eaux

Le CM valide le Règlement sur la distribution des eaux de Val de Bagnes.

Règlement sur la gestion des déchets

Le CM valide le Règlement sur la gestion des déchets de Val de Bagnes.

Les trois règlements mentionnés ci-dessus entreront en vigueur une

fois homologués par le Conseil d'État, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Le CG a validé ces trois règlements le 25 janvier 2021.

Règlement de l'irrigation

Le CM confirme sa décision par voie circulatoire et valide le règlement d'irrigation qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'État avec effet rétroactif. Ce règlement reprend l'ancien règlement de Bagnes, sans perception de taxe et ce tant que la remise en état du réseau n'est pas effective. Le CG a validé ce règlement le 25 janvier 2021.

RESSOURCES HUMAINES

Service des routes et cours d'eau
Le CM accepte les engagements des auxiliaires suivants:

- Georges-André Luisier, Jacky Troillet, David Ray et Léo Maret pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 novembre 2021, comme auxiliaires du Service routes et cours d'eau.
- Christophe Maret, Carlos Moulin et Diego Roserens pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021, comme auxiliaires aux sentiers pédestres.
- Robin Darbellay, Olivier Milani, Jakub Cermak, Philip Warham pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021, comme auxiliaires pour l'entretien des parcours VTT.

Tarifs de l'Espace Saint-Marc

Le CM suit la proposition de la commission et confirme le système de tarification de l'ESM adopté le 9 juin 2020 par le Conseil communal de Bagnes, avec deux tarifs de base: « standard » et « Val de Bagnes », réservé aux habitants.



© V. MOULIN

Écoles primaires et Cycle d'orientation

Le CM nomme Florence Griessen comme adjointe à la direction des écoles primaires et Sabine Michellod comme adjointe à la direction du CO.

Travaux publics

Le CM nomme Dorothée Fellay au poste de collaboratrice administrative à 60% aux Travaux publics à partir du 15 mars 2021.

Service forestier

Le CM engage Stany Maret comme apprenti forestier-bûcheron auprès du service forestier de Val de Bagnes dès août 2021.

Constructions, AT et mobilité

Le CM valide l'engagement à durée indéterminée de Stéphanie Michellod à un taux de 60% dès le 1^{er} avril 2021, comme collaboratrice au sein du service des constructions.

Police municipale

Le CM accepte:

- d'augmenter l'effectif de la Police municipale de 2 EPT (18,6 à 20,6);
- de convertir les contrats à durée déterminée des ASP Pierre-Yves Copt et Cyrille Ribordy en durée indéterminée, dès le 1^{er} juin 2021.

Guide observateur

Le CM accepte d'augmenter de 10% (70% à 80%) le taux d'occupation de David Maret, guide observateur, dès le 1^{er} mars 2021.

Jeunesse, formation et cohésion sociale

Le CM nomme Delphine Rieder au poste de collaboratrice administrative à 60% du dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale à partir du 1^{er} mars 2021.

Charte MSST de la commune

Le CM prend les décisions suivantes:

- valide la mise en place des objectifs MSST (appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail);
- accepte de communiquer à tous les collaborateurs la charte MSST de la commune, ainsi que la réussite des examens de Serge Amos et sa prise de fonction en tant que chargé de sécurité MSST par le biais de la newsletter;
- accepte d'annexer le manuel MSST, ainsi que la charte MSST, une fois implémentée, aux contrats de travail des nouveaux collaborateurs de la commune de Val de Bagnes.

PATENTES

Octrois

Le CM octroie les autorisations d'exploiter suivantes:

- à Johana Palm, pour l'enseigne Happy Chef, à Verbier;
- à Ritchie Piers, pour l'enseigne Artic Juice & Café, à Verbier;
- à Camilla Peters, pour l'enseigne The Loft à Verbier.

SOUTIENS DE LA COMMUNE

Sur les traces de Lucy Walker

Le CM accorde un soutien de CHF 5000.– aux associations « Les chercheurs de Joie » et « Champ contre Champ » pour la réalisation d'un film documentaire « Sur les traces de Lucy Walker » relatif à la première ascension du Cervin par une femme (1871) et aux droits de vote des femmes.

Compagnie Nicolas Turicchia

Le CC accorde un soutien de CHF 5000.– à la Compagnie Nicolas Turicchia pour le spectacle intitulé « Iceberg ».

Verbier 3D

Le CM suit la proposition de la commission et accorde à la Fondation Verbier 3D le même soutien qu'en 2020, soit CHF 35000.– de soutien direct et CHF 25000.– sous forme de collaboration avec le Musée de Bagnes.

BOURGEOIS DE VAL DE BAGNES

Tarifs préférentiels

Le CM suit la proposition de la commission et accepte de maintenir les avantages des bourgeois de l'ancienne commune de Bagnes aux bourgeois de la commune de Val de Bagnes, soit:

- tarif préférentiel sur le bois de feu en bûches pris au dépôt forestier, rabais de CHF 5.–/stères, soit vert à CHF 85.–/stère et sec CHF 100.–/stère;
- tarif préférentiel sur le bois de feu en bûches pris au dépôt pour les veuf/veuves/retraités, tarif CHF 60.–/stère;
- rabais sur les objets en bois (tables, bancs...) de 10% supplémentaires – soit 20% – si réalisés durant l'hiver (non-bourgeois = 10%);



Mesures d'aides liées au Covid

Plusieurs décisions ont été prises durant les mois de janvier, février et mars en lien avec la pandémie. Elles sont résumées dans la page six de cette édition sous le titre « Mesures Covid ».

- les alpages et agriculteurs peuvent obtenir un bassin (bois offert – facturation de la main-d'œuvre).

Subvention bois de construction – montant subvention dès 2021

Le CM suit la proposition de la commission et accepte d'adapter la directive pour la subvention bourgeoise de bois de construction à la proposition la plus avantageuse des deux anciennes communes, soit CHF 1500.– ou à CHF 100.–/m³ pour un maximum de 15 m³.

Agrégation bourgeoise

Le CM suit la proposition de la commission et accepte la demande d'agrégation bourgeoise de Pierre et Elfriede Kuhn. Le montant de l'agrégation, calculé selon le tarif « Bagnes » se monte à CHF 2021.– par personne. Cette agrégation a été validée par l'Assemblée bourgeoise du 26 mars 2021.

Demande de droit de vote à l'Assemblée bourgeoise

Le CM octroie le droit de vote en matière bourgeoisale pour la période législative en cours 2021-2024 à Marie-Claude et Yves Fellay ainsi qu'à Emmanuel Troillet qui répondent aux critères du règlement bourgeoisal – article 3, alinéa b –, qui stipule que le droit de vote en matière bourgeoisale est accordé à tous les bourgeois domiciliés hors de la commune, mais dans le canton qui en manifestent l'intention par écrit.

Projets de biodiversité

Le CM accepte que la bourgeoisie:

- s'engage à participer financièrement au projet de biodiversité « Pâturage boisé des Otanes ».
- s'engage à participer financièrement au projet de biodiversité « Amélioration de l'habitat du tétra lyre » et à réaliser les travaux

conformément aux exigences demandées. La participation de la bourgeoisie se monte à environ CHF 10000.– pour l'ensemble du projet.

Le CM accepte que la commune de Val de Bagnes, en tant que requérante, s'engage auprès du SFCEP à réaliser et participer financièrement à la deuxième étape du projet de biodiversité « Pâturage boisé Epeneys/Versegères ». Le CM rappelle que la commune de Bagnes s'est engagée en 2018 à réaliser et à participer financièrement à ce projet. Il peut être réalisé jusqu'en 2024.

DIVERS

Fermeture du congélateur de Fionnay

Le CM suit la proposition de la commission et décide de fermer définitivement le congélateur communal à Fionnay.

Stabulation Charençon

Le CM suit la proposition de la commission et accorde, conformément à la directive communale en la matière, une subvention de 25% à Elisabeth Michellod pour la transformation du rural de l'hoirie Michellod à Charançon.

Verbier Festival 2021

Le CM suit la proposition de la commission et accepte de mettre l'Espace Saint-Marc à disposition du Verbier Festival du 19 au 31 juillet 2021 pour son programme Unlimited. Le coût de location s'élève à CHF 9612.–. En contrepartie, il sera demandé la possibilité de promouvoir l'Espace Saint-Marc et ses activités dans le programme ou les autres supports du VF. ★

Adjudications du 12 janvier 2021 au 9 mars 2021

Date	Domaine	Lieu/secteur	Type de travaux	Entreprise	État
26.01.21	Travaux publics et environnement	Communes de Sembrancher et de Val de Bagnes	Revitalisation de la Dranse à Contô: suivi hydrogéologique de la nappe avant réalisation des mesures Fourniture, plantation et entretien des massifs floraux - Verbier	François-Xavier Marquis Sàrl Gaillard Fleurs SA Michellod Paysage SA Bruchez Alpine Garden Sàrl Marchetti Raphaël SA	en cours en cours
09.02.21	Travaux publics et environnement	Torrent des Planards Torrent de Pro-Bordzey Torrent de la Tournelle Versegères: ch. des Fontaines Le Cotterg: chemin des Forcles	Suivi d'exécution pour le réaménagement du torrent Suivi d'exécution pour la remise en état du lit et des berges du torrent Suivi d'exécution pour le réaménagement du torrent Assainissement 2021 des routes agricoles	Stucky SA Moret & Associés SA Stucky SA Pascal Deslarzes SA	en cours en cours en cours en cours
09.03.21	Travaux publics et environnement	Décharge de Merdenson Le Cotterg: ch. des Ousses Montagnier: ch. de la Providence Vollèges: chemin de Cries Champsec Étiez: chemin de Pradayens et de Champroz Les Trappistes	Achat de 2 pick-up Appui environnemental à la gestion de la décharge Travaux d'aménagement du chemin Travaux d'aménagement du chemin Travaux d'aménagement du chemin Travaux de réfection du chemin communal Travaux de réfection des chemins	Volluz SA BTEE SA Gaillard & Fils SA B & G Construction SA Joseph Carron SA Vaudan SA Manenti-Farquet SA	en cours en cours en cours en cours en cours en cours
19.01.21	Sécurité et santé publiques	La Barmasse	- Travaux de remise en état du chemin communal - Construction d'un dessableur - Gestion de la circulation ainsi que les week-ends	Pascal Deslarzes SA Manenti-Farquet SA GK Sécurité	en cours en cours terminé
23.02.21	Sécurité	Zones 30 km/h	Modification du logo sur les totems 30km/h	Plastiline SA	en cours
09.02.21	Jeunesse, formation et cohésion sociale		Développement du programme informatique Kibé pour la révision du système de tarification des structures d'accueil	Ciges SA	en cours
09.03.21	Culture, tourisme et sport	Haut Val de Bagnes	Mandat CIRM: établissement d'un diagnostic territorial, analyse des enjeux de protection vs développement, établissement d'une carte géo-éco-touristique et propositions de gouvernance pour le développement touristique	UNIL	en cours
26.01.21	Bât., bourgeoisie et agriculture	École de Bruson	Relevé total des bâtiments scolaires	Besse-Felley Architecture Sàrl	en cours
09.02.21	Bât., bourgeoisie et agriculture	Église du Châble Bâtiments communaux	Etude CVS de l'église Mobilier supplémentaire et panneaux acoustiques	Tecsa Gimo SA	en cours en cours
09.03.21	Bât., bourgeoisie et agriculture	Le Châble: cycle d'orientation	Mise en conformité: - Électricité - Menuiserie - Serrurerie, constructions métalliques - Maçonnerie	Guigoz & Filliez SA Pierre Vaudan & Fils SA Gailloud Métal SA Manenti-Farquet SA	prin-temps 2021

MESURES COVID

À la fin de la dernière législature, en décembre 2020, le Conseil général de Bagnes a voté un crédit de 5 millions destiné au soutien à l'économie de Val de Bagnes. Un montant de 2 millions a également été inscrit au budget 2021 comme fonds de soutien à la population.

Mesures pour la population

Le CM a décidé d'attribuer 1 million, sur les 2 millions prévus au budget 2021, sous la forme de bons valables dans les commerces locaux. Chaque citoyen de 16 ans et plus recevra deux bons de 50 francs à faire valoir dans les commerces de la commune. Le Conseil municipal incite les citoyen-ne-s à utiliser ces bons le plus rapidement possible dans les commerces qui ont souffert de la crise. Pour préserver l'égalité de traitement, la mise en œuvre est prévue lorsque tous les commerces seront à nouveau ouverts.

Mesures pour l'économie

Les cinq millions ont été affectés comme suit:
- Environ 1 million pour des mesures immédiates afin de permettre à la station de Verbier de rester ouverte: Covid Angels, augmentation de l'offre de transports, mise en place d'un centre de tests à Périn, communication (pan-

neaux informatifs lumineux).
- 1,15 million pour l'aide immédiate aux cafetiers/restaurateurs/hôteliers.
- Environ 800000 francs représentant le montant versé à la Promotion touristique pour compenser la suppression de la Taxe de promotion touristique 2021 dans les secteurs les plus affectés par la crise: hôtels, cafés, restaurants, b&b, bars, discothèques, pubs, campings, agences de voyages, tours opérateurs, remontées mécaniques, blanchisseries, salons de coiffure, instituts d'enseignement, de massage et de pédicure, services de santé, magasins de sport et de souvenirs, horlogeries, bijouteries, agences immobilières et de locations de biens, entreprises de taxis, de transport et de bus.
- Les deux millions restants, approximativement, doivent être affectés aux entreprises en situation d'urgence, dont la survie financière

est engagée à ce jour. Le CM a contacté les acteurs locaux via leurs faitières ainsi que de la SD de Val de Bagnes en leur proposant de faire parvenir les demandes individuelles au service financier.

Le Conseil municipal a également décidé que ces cas d'urgence pourront être traités de manière anticipée et que les demandes de soutien adressées au service financier doivent contenir, au minimum, les documents suivants:

- bilan et pertes et profit des deux dernières années (2019-2020);
- liste des démarches entreprises et leur résultat (Confédération, canton, propriétaire, actionnaires, bailleurs...);
- liste des coûts supportés et pertes encourues par le Covid;
- soutien demandé. ★

HARMONISATION DES RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES COMMUNALES DE VAL DE BAGNES

La commune de Val de Bagnes est régie par plusieurs dizaines de règlements et directives qui touchent aussi bien l'organisation interne de la commune que l'agriculture, les commerces, le tourisme, les manifestations, les aides à la culture ou à la jeunesse, la sécurité, la mobilité ou encore les réseaux liés aux eaux et énergies.

1. Règlements communaux

L'harmonisation des règlements communaux est définie aux articles 19 à 21 du Contrat de fusion approuvé lors du scrutin du 19 mai 2019 par les populations de Bagnes et de Vollèges et par l'art. 6 de la décision du Grand Conseil du canton du Valais, le 11 mars 2020, concernant la fusion des communes de Bagnes et de Vollèges.

Contrat de fusion :

Art. 19 Règlements communaux

1. Les règlements communaux doivent être harmonisés dans les meilleurs délais, si possible pour le 31 décembre 2024.
2. Les règlements des communes fusionnées restent en vigueur à l'intérieur des anciennes limites communales pour autant qu'ils ne soient pas abrogés par une réglementation uniforme de la commune de Val de Bagnes, acceptée par le Conseil général selon l'article 17 LCo.
3. Le Conseil municipal de la commune de Val de Bagnes définit un ordre de priorité pour l'harmonisation des règlements.

Art. 20 Règlements communaux harmonisés

1. Les règlements communaux harmonisés avant la fusion sont applicables dans la commune de Val de Bagnes.
2. Les adaptations purement rédactionnelles concernant le nom de la commune relèvent de la compétence du Conseil municipal de Val de Bagnes et doivent faire l'objet d'une approbation du Conseil d'État.

Art. 21 Taxes communales

Les règlements concernant les taxes communales pour les services publics (eaux, eaux usées, ordures) s'appuient sur ceux en vigueur au 31 décembre 2020 dans l'ancienne commune de Bagnes.

Priorisation

Les anciens règlements restent ainsi en vigueur sur les anciens territoires de Bagnes et de Vollèges tant qu'ils ne sont pas abrogés par un nouveau règlement de Val de Bagnes dûment approuvé par le Conseil municipal, respectivement par le Conseil général, pour être ensuite homologué par le Conseil d'État.

Pour assurer une égalité de traitement entre les citoyens et en application de l'article 21 du Contrat de fusion, les premiers règlements harmonisés ont été ceux concernant l'eau potable, les eaux usées, l'irrigation et la gestion des

déchets qui ont repris les modèles de l'ancienne commune de Bagnes. Ils ont été soumis au Conseil général le 25 janvier dernier et sont en cours d'homologation auprès du Conseil d'État.

Le règlement concernant les droits de mutation additionnels sur les transactions immobilières étaient identiques sur les deux anciens territoires et donc déjà harmonisé. Il a également été transmis au Conseil d'État pour homologation.

La priorisation de l'harmonisation des règlements communaux est de la responsabilité du Conseil municipal. Ce dernier a déjà présenté un deuxième lot de trois règlements concernant les soutiens à la jeunesse, à l'hôtellerie et celui relatif à l'octroi de bourses et prêts de formation. Les modèles de Bagnes ont été repris puisque de tels soutiens n'existaient pas sur l'ancien territoire de la commune de Vollèges.

Le délai au 31 décembre 2024 est donné au Conseil municipal de Val de Bagnes pour harmoniser tous les règlements, à l'exception du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) pour lequel un délai supplémentaire a été donné au 31 décembre 2028, puisque l'homologation de ce dernier est tributaire de délais spécifiques prévus dans les lois cantonales idoines (loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et la loi cantonale sur les constructions).

Ainsi, au fur et à mesure de leur homologation, les nouveaux règlements de la commune de Val de Bagnes vous seront communiqués, par le biais du site internet communal www.valdebagnes.ch. Vous y trouverez également les anciennes versions des règlements communaux qui restent en vigueur sur les anciens territoires de Bagnes et de Vollèges jusqu'à leur harmonisation.

2. Directives communales

Les directives sont des réglementations de moindre importance, qui ont une portée plus administrative (directive d'application ou purement interne). Elles ne nécessitent pas de décision d'homologation par le Conseil d'État. Elles sont de la compétence du Conseil municipal.

Il arrive que certains textes portent l'intitulé de « Règlement » alors qu'ils ont une portée interne et ne nécessitent pas d'homologation par le Conseil d'État (par exemple, le Règlement du Conseil général, Règlement du personnel, etc.)

Une fois approuvées par le Conseil municipal, les directives impactant les administrés seront communiquées également par le biais du site internet communal www.valdebagnes.ch.

L'harmonisation de la réglementation de la nouvelle commune de Val de Bagnes est un des chantiers majeurs de la fusion. Ils présentent un gros défi pour l'administration et pour les citoyens confrontés à de nouvelles normes.

Dès lors, il est rappelé que les services communaux restent à disposition des citoyens pour toutes questions ayant trait à l'application d'un règlement ou d'une directive. ★

Les nouveaux règlements de la commune de Val de Bagnes sont communiqués, par le biais du site internet communal www.valdebagnes.ch.

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de Bagnes accueille le public sur quatre sites, répartis dans la commune de Val de Bagnes, avec de nouveaux horaires et des services développés.

Depuis janvier, la Bibliothèque de Bagnes a étendu ses horaires. Une ouverture supplémentaire est proposée le mercredi matin à la bibliothèque du Châble et à la ludothèque. De plus, le site de Verbier ouvre désormais le dimanche durant la haute-saison. Pour des informations toujours actuelles, consultez le site de la bibliothèque, appelez (027 777 11 19) ou abonnez-vous à la newsletter.

Transport de documents

La bibliothèque offre aussi la possibilité de faire transporter les documents entre ses différentes succursales. Les documents peuvent également être rendus dans n'importe quelle succursale. Sont inclus dans ce service tous les documents qui ne sont pas encombrants, principalement les livres et jeux de plateau. Les

objets trop encombrants portent la mention: « pas transportable entre succursales ». Ce service n'a en principe pas cours entre la ludothèque de Villette et la bibliothèque du Châble. En cas d'empêchement par rapport aux heures d'ouverture, il est toutefois possible de trouver un arrangement avec les collaboratrices. Ne pas hésiter à contacter la bibliothèque!

Bibliothèque de Vollèges

La bibliothèque de Vollèges fait désormais partie des succursales de la Bibliothèque de Bagnes. Elle a fait l'objet d'un réaménagement et ses espaces ont en particulier été réorganisés. La circulation est plus aisée entre les rayonnages, des tables et des chaises sont à disposition des lecteurs, tandis que les espaces adultes/enfants sont bien déterminés.

Bibliothèque d'objets

L'assortiment de la bibliothèque d'objets ne cesse de s'étoffer. Les objets peuvent être réservés pour des dates précises, au moyen d'un calendrier figurant sur le site de la Bibliothèque. Une démonstration vidéo est présentée sur la chaîne Youtube de la Bibliothèque pour certains des objets plus sophistiqués, (notamment la découpeuse laser Cubiio nouvellement reçue).

Depuis janvier, la Bibliothèque de Bagnes a étendu ses horaires.

Exposition « Chic'choc »

Durant les mois de mai et juin, la bibliothèque du Châble présentera l'exposition « Chic'choc ». Il s'agit d'une exposition sur le thème du chocolat, qui sera visible durant les heures d'ouverture habituelles de la bibliothèque. Un atelier chocolat pour les enfants sera proposé, par un chocolatier professionnel, le mardi 11 mai. Afin de respecter les mesures sanitaires, l'animation sera sur inscription (nombre de places limité). Informations et inscription seront communiquées par la Bibliothèque courant avril.

Mise au concours pour un stage pré-HEG

La Bibliothèque de Bagnes et les Archives de la commune de Val de Bagnes mettent au concours un poste de stagiaire pré-HEG en information et documentation, à 100%, soit: 70% Bibliothèque de Bagnes et 30% Archives communales. Entrée en fonction le 1^{er} septembre 2021. Le stage s'articule autour de deux domaines d'activités complémentaires: la gestion des collections et les services au public.

Annonce complète à consulter sur le site de la bibliothèque:
<http://bagnes.bibliovs.ch> ★



Bibliothèque de Vollèges, Esther Joray-Ammann, collaboratrice.

Anne-Sylvie Mariéthoz

RÉOUVERTURE DES MUSÉES

L'exposition « Drôles de rires » se poursuit au Musée de Bagnes jusqu'au 18 octobre. Un programme d'animation est proposé dès le mois de mai, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.



© V. MOULIN

Alexandra Perraudin et Danièle Perraudin, agentes d'accueil du Musée de Bagnes.

Depuis janvier, l'équipe du musée compte une nouvelle collaboratrice avec Danièle Perraudin, qui travaille aux côtés d'Alexandra Perraudin. Elle remplace Christine Filliez qui a pris sa retraite.

Danièle Perraudin (à dr.) a rejoint le musée après avoir collaboré plusieurs années dans le tourisme et dans l'administration. Elle se passionne pour le patrimoine de la vallée, mais aussi pour les nouvelles formes d'expression artistique auxquelles l'ont sensibilisée ses enfants, tous deux engagés dans des métiers créatifs. Le musée l'a attirée pour sa dimension de rencontre et d'expérience, toujours en mouvement.

Alexandra Perraudin (à g.) travaille au Musée de Bagnes depuis 2004 et collabore également à la Fondation Pierre Gianadda. Ce qui lui plaît au Musée de Bagnes, c'est le contact avec le public et l'ouverture sur le monde. La variété d'approches qui sont présentées, entre histoire et art contemporain, est toujours stimulante et captivante ★

Anne-Sylvie Mariéthoz

Mardi 5 mai, 19h

« Rires montagnards », conférence de l'anthropologue David Le Breton, en collaboration avec le CREPA

[Visite guidée gratuite à 18h](#)

Dimanche 16 mai, 10h-12h et 15h-17h

Journée internationale des musées
Cluedo grandeur nature, par la troupe Silex
[Dès 6 ans](#)

Samedi 5 juin, 10h-12h et 14h-16h

« Nez dans le vent », atelier intergénérationnel de décou-

verte du jeu de clown avec la clown Marlo aussi maîtresse clown à la Boîte-à-nez, Marylène Rouiller
[De 8 à 88 ans](#)

Dimanche 5 septembre, 15h

« À l'envers, à l'endroit », spectacle par la compagnie La Bocca della Luna. Dans le cadre du Théâtre de la Bavette en balade
[Dès 5 ans](#)

Inscription obligatoire.

Toutes les animations ont lieu au Musée de Bagnes, Chemin de l'Église 13, 1934 Le Châble



© CH. RAPPO

L'OBJET DU PATRIMOINE

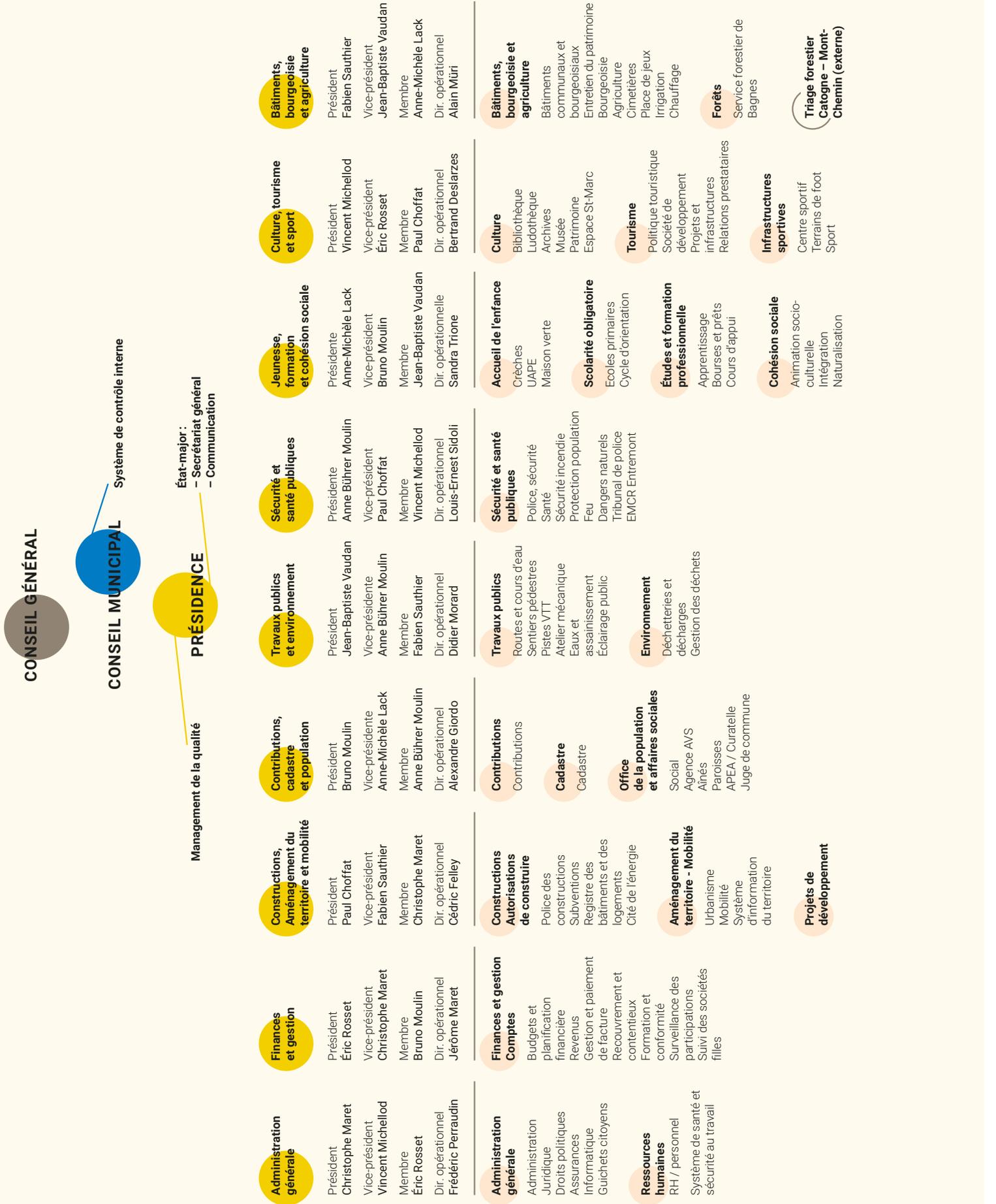
Le Musée de Bagnes possède dans ses collections un lavis à l'encre de Chine signé « Chris ».

Jeune artiste d'origine belge, Christian Rottier, alias Chris, vient s'installer au Cotterg au début des années 1970. En avril 1971, il expose une première fois à Verbier dans le hall du cinéma. À l'été 1972, c'est dans les locaux de la maison communale du Châble qu'il présente ses aquarelles au public, puis au restaurant « Le Français » à Verbier. Ses œuvres cherchent à faire revivre les paysages traditionnels du val de Bagnes au moyen d'un dessin fort et expressif. Chris peint les vieux mazots, les raccards, les granges et les anciens bâtiments typiques et authentiques de la vallée et de Verbier. Sur ce lavis sont représentés la chapelle Saint-Marc et son petit chemin d'accès avant les travaux d'élargissement de la route cantonale.

Fondée en 1449 par Girard Costier, la chapelle Saint-Marc fait partie du patrimoine religieux du val de Bagnes. Elle est sise près de l'ancien hameau du Désert où eurent lieu autrefois les exécutions capitales des condamnés à mort. Ayant survécu à une éventuelle démolition au milieu des années 1830, la chapelle Saint-Marc fut presque totalement reconstruite en 1845. En 1955, le curé Ducrey prend en charge sa restauration avec l'aide de la commune. La chapelle Saint-Marc dispose d'un magnifique autel baroque en bois peint et doré, exécuté en 1711 par un artisan sédunois. Cet autel est orné d'un tableau de Mizette Putallaz et d'un antependium peint par Félix Cortey en 1829 représentant Saint-Jean-Baptiste avec l'Agneau de Dieu. ★

Julie Lapointe Guigoz

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION



TROIS QUESTIONS À JULIEN VAUDAN, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL



© LA LIGNE

Huit commissions du CG

- Gestion
- Aménagement du territoire, construction et mobilité
- Contribution, cadastre et population
- Travaux publics, environnement, Altis
- Sécurité et santé public
- Formation et jeunesse
- Tourisme, culture, sport
- Bourgeoisie, bâtiment, agriculture

Constitution de la Commission bourgeoisiale

L'Assemblée bourgeoisiale de Val de Bagnes s'est réunie le 26 mars et a nommé les membres de sa Commission bourgeoisiale pour la législature 2021-2024.

La Commission bourgeoisiale a été élue tacitement et est composée des neuf personnes suivantes:

- Léonard Perraudin, président
- Alexiane Bruchez, vice-présidente
- Fabien Besse
- Charles Ignace Corthay
- Marie-Claude Fellay
- Maurice Guigoz
- Eddy Michellod
- Roland Moulin
- Emmanuel Troillet

Le Conseil général de Val de Bagnes compte désormais soixante conseillères et conseillers. Le bureau, afin de se rendre disponible et représentatif, est passé de trois à cinq personnes: Julien Vaudan (président), Léonard Fellay (vice-président), Mélanie Mento (secrétaire), Matthieu Moulin et Emily Vaudan (scrutateurs).

Quel rôle jouera le Conseil général dans cette nouvelle commune?

Notre objectif est d'accompagner l'Exécutif dans la mise en place de la commune fusionnée de Val de Bagnes. C'est un gros travail, avec désormais 10000 habitants. Nous continuerons aussi à jouer notre rôle dans le domaine des budgets et des comptes.

Nouvelle commune, nouvelle équipe. Passionnant?

Oui, nous nous réjouissons de contribuer au développement des projets communaux. Val de Bagnes a de magnifiques cartes en mains, beaucoup d'atouts: la nature, la qualité de vie,

des emplois qui se créent, un flux migratoire positif... L'économie s'est diversifiée dans la commune et on ne peut que s'en réjouir. Ça nous rend très confiants pour l'avenir, même si le Covid et la régularisation des constructions imposent encore de gros challenges dans les mois à venir.

Comment s'organisera le Conseil général?

La structure reste fondamentalement la même que par le passé, par contre nous sommes désormais soixante membres. Afin de rendre chaque poste intéressant, nous avons décidé de nous répartir en huit commissions, organisées en miroir des dicastères de l'Exécutif. Nous avons également profité de cette croissance pour faire passer le bureau du Conseil général de trois à cinq personnes, ce qui démontre une volonté de disponibilité accrue. ★

Nous consacrerons régulièrement une page au Conseil général dans les éditions de Val de Bagnes Infos.

ENGAGEZ-VOUS POUR LA PROTECTION DES HIRONDELLES ET DES MARTINETS NOIRS

Jolan Besson, 14 ans, est féru d'ornithologie. En juillet 2019, nous avons présenté son projet « Accueillons les oiseaux dans nos jardins ». Aujourd'hui, il franchit une nouvelle étape avec l'aide de la commune.



Informations communales

« Le martinets noirs est l'une de nos trois espèces de martinets de Suisse.

Il passe l'essentiel de sa vie en l'air (il dort et s'accouple en vol!) et ne se pose que pour se reproduire. Au cours de ses deux premières années, il recherche une cavité de reproduction, à laquelle il demeurera fidèle toute sa vie. Il n'élève qu'une nichée par an. Les pertes de ses sites de reproduction, par obturation de la cavité ou réfection de toiture par exemple, sont à l'origine de son déclin. Il répond pourtant très bien à la pose de nichoirs et à l'aménagement de niches dans les sous-toitures lors de la rénovation de bâtiments, sans désagrément aucun pour ces derniers et leurs habitants. »

Bertrand Posse,
Station ornithologique suisse

Si les gracieuses hirondelles, symbole de l'arrivée du printemps, sont bien connues du grand public, leurs cousins, les martinets, demeurent souvent ignorés. Ces deux espèces sont tributaires de l'accueil que nous leur réservons. Les hirondelles construisent un nid de boue, bien visible, sous les avant-toits. Les martinets, discrets, nichent sous les toits et les coins de fenêtres, à l'abri des regards.

Ces dernières années, leurs effectifs, en Suisse, ont diminué de 30%. Si rien n'est entrepris, hirondelles et martinets auront déserté nos villages en l'espace d'une ou deux générations. Pour tenter d'enrayer le déclin de ces deux espèces protégées, l'Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse dresse, dès cette année, un recensement de leur présence dans plusieurs communes valaisannes.

À Bagnes, Jolan Besson, ornithologue en herbe passionné, s'implique résolument dans le projet. Il collabore avec Bertrand Posse, chef de projet pour la protection des hirondelles et martinets à l'Antenne valaisanne de la Station

ornithologique suisse. Ils ont mis sur pied un plan d'action dont le recensement des différents spécimens était l'étape préliminaire. Il a servi de base de réflexion à la mise en place de mesures protectrices.

Jolan Besson et Bertrand Posse se sont adressés à la commune de Val de Bagnes afin de lui présenter leur projet, qui repose entre autres sur l'installation de nichoirs sur les bâtiments communaux. La commune a décidé de soutenir l'action et a commencé à installer des nichoirs sur ses propres bâtiments. Ce sera par exemple aussi le cas dans le cadre de la rénovation de la maison de commune. Les deux ornithologues ont également demandé à être informés des projets de démolitions ou de rénovations afin d'y appliquer des mesures de protection.

Enfin, ils souhaitent sensibiliser les particuliers à la protection des hirondelles et des martinets, en les incitant à poser des nichoirs sur les bâtiments privés. « Nous avons décidé de soutenir cette action de sensibilisation de la population, par exemple via cet article, mais aussi en aidant

à l'installation des nichoirs sur les bâtiments des particuliers », explique le Service des bâtiments.

Les citoyennes et citoyens de Val de Bagnes qui veulent installer des nichoirs pour des hirondelles et des martinets peuvent s'adresser aux deux promoteurs du projet par e-mail (info.vs@vogelwarte.ch). Ils peuvent signaler toute présence d'hirondelle ou de martinets sur leur maison en envoyant leur adresse complète afin que les ornithologues déterminent de l'utilité de la pose de nichoirs. En cas d'installation, les propriétaires n'ont pas de souci à se faire pour leur façade puisque des planchettes en bois sont installées sous les nids pour retenir les fientes.

Les nids à hirondelles, vendus par la station, sont au prix de CHF 16.–/pièce. Les nichoirs à martinets, fabriqués par le Centre d'accueil pour les adultes en difficulté (CAAD) de Saxon, sont vendus au prix de CHF 35.–/pièce. Une partie de ces nichoirs seront également construits bénévolement par le groupe des jeunes de Nos Oiseaux. ★

Charly Veuthey

LE VTT POURSUIT SA PROGRESSION ET AMÉLIORE SA COHABITATION AVEC LES RANDONNEURS

Depuis plusieurs années, le val de Bagnes mise sur le VTT comme moteur de développement du tourisme estival.

À Verbier, depuis 2010, la commune de Bagnes soutient son développement par l'intermédiaire de l'association Promobike, chargée notamment d'assurer la gestion et le développement des pistes de descentes et itinéraires enduro/eMTB (Electric Mountain Bike). Promobike opère aussi un rôle de consultant vélo auprès des instances touristiques, des remontées mécaniques et des organisateurs d'événements. Le val de Bagnes se place donc en précurseur du développement VTT dans les stations de montagne valaisanne. L'émission TTC de la RTS s'interrogeait dans son émission du 26 août 2019: «Verbier se positionne comme la capitale du vélo tout-terrain. Le VTT électrique va-t-il supplanter le ski?» Le succès rencontré par le E-Bike Festival, depuis deux ans, corrobore ces propos de la télévision.

La commune ne se contente pas de promouvoir le VTT. Elle investit également pour l'entretien et la sécurisation des itinéraires. Sous les conseils de Promobike, une équipe communale s'occupe de remettre en état les sentiers très fréquentés par les vététistes. Ce projet vise également à améliorer la cohabitation en sécurisant les chemins partagés. En réaménageant les portions rapides, il est possible de ralentir les pratiquants de deux roues et d'éviter ainsi les conflits entre usagers. Le val de Bagnes est souvent cité en exemple pour les aménagements et signalisations concernant la cohabitation dans les sentiers.

Pour que les différents usagers cohabitent au mieux, un plan directeur a été élaboré et est adapté au fur à mesure de l'augmentation de la fréquentation.

Code de conduite

Plusieurs documents régissent les règles de circulations dans les chemins. «Où puis-je faire du VTT?», publié par le BPA en 2018 note: «Dans la pratique juridique, il est décidé dans une large mesure que l'utilisation des chemins de randonnée pédestre par les VTT est autorisée en l'absence d'interdiction expresse.» Un second document précise les règles de circulation dans les chemins. (Position commune, acteurs suisses de la mobilité de loisirs, avril 2017):

Les randonneurs:

- Utilisent, si possible, les chemins qui leur sont réservés;
- Laisser passer les cyclistes et vététistes sans les gêner inutilement.

Les vététistes:

- Utilisent, si possible, les pistes qui leur sont réservées;
- Roulent prudemment, anticipent et signalent à temps leur présence (par ex. sonnette);



© VALAIS WALLIS PROMOTION - C. PERRET

- Ralentissent à l'approche de randonneurs ou dans les situations où des randonneurs pourraient être présents;
- Laisser la priorité aux randonneurs;
- Prennent soin de ne pas endommager les chemins (par ex. évitent de freiner brutalement sur des chemins avec revêtements naturels ou recouverts de gravier);
- Respectent les signaux (par ex. poussage);
- Respectent les droits des propriétaires fonciers (par ex. ne roulent pas en dehors des chemins existants).»

Les abords de Verbier durant les mois de juillet-août sont une zone critique qui requiert actuellement une attention particulière et la signalisation y sera renforcée. Une communication plus poussée sur les règles de bonne conduite à adopter sur les sentiers partagés sera mise en place par l'Office du tourisme et Téléverbier. Ces comportements sont clés pour une bonne atmosphère afin que vos sorties loisir restent des moments de détente.

Tout est ainsi mis en œuvre pour que le développement de l'offre VTT ne se fasse pas au détriment des randonneurs. Les deux pratiques sont des facteurs de développement et la commune du Val de Bagnes se réjouit de la tournure que prend l'offre touristique estivale.

La société Bikeplan, qui collabore à ce projet, analyse: «Ces dernières années, le VTT a supplanté le ski. Sport de niche pendant longtemps, il est maintenant affectionné du grand public et atteindra rapidement un statut similaire à la randonnée pédestre. Ce développement doit s'accompagner d'une offre diversifiée et d'infrastructures optimisées au niveau intercommunal et interrégional, afin que le Valais devienne la destination attractive pour le VTT.» ★

Une communication plus poussée sur les règles de bonne conduite à adopter sur les sentiers partagés sera mise en place.

PROPHÉTESSE EN SON PAYS

On ne pouvait pas rêver meilleure image pour Verbier lors de ce 25^e anniversaire de l'Xtreme Verbier.

C'est en effet la Verbiéraise d'adoption, Elisabeth Gerritzen (25 ans), qui s'est imposée... pour la deuxième année consécutive.

Un exploit qui lui permet de finir la saison en tête du classement général du Freeride Worldtour et de décrocher le titre de championne du monde de freeride.



© XTREME VERBIER - J. BERNARD

Elisabeth Gerritzen en piste pour l'exploit, le 23 mars 2021.

TOUTES LES SAVEURS DU VAL DE BAGNES



© VERBIER PROMOTION - R. SURMONT

Le VIP Pass (Verbier Infinite Playground Pass), très apprécié par les touristes, est aussi destiné aux résident-e-s de la commune. Il offre un accès gratuit ou à prix préférentiel à plus de cinquante activités.

L'année dernière, pour favoriser le tourisme estival en temps de pandémie, de nombreuses nouveautés ont été mises sur pied: elles restent d'actualité cette année. Le VIP Pass propose des avantages dans les remontées mécaniques,

les activités sportives et de loisirs, la culture, le patrimoine et le terroir, tout en rencontrant des personnalités locales qui partagent leur passion. Il donne aussi la possibilité de participer à des activités inédites avec les ambassadeurs de Verbier, des personnalités de la vallée qui partagent leur passion. ★

Prix: adultes CHF 120.- / enfants CHF 60.-

Pour en savoir plus:
www.verbier.ch/vip-pass

GUIDE D'ACCÈS AUX SERVICES COMMUNAUX

Le Châble

Le Bourgeois, Clouchèvre 44

Réception

Lundi au vendredi: 7h30-12h – 13h30-17h

Secrétariat général Sur rendez-vous

Finances et gestion

Lundi au vendredi: 8h-12h

Travaux publics et environnement

Lundi au vendredi: 8h-12h

Jeunesse, formation et cohésion sociale

Sur rendez-vous

Culture, tourisme et sport Sur rendez-vous

Bâtiment Goltz, Clouchèvre 19

Ressources humaines Sur rendez-vous

Café des Amis Clouchèvre 28

Cadastre Lundi au vendredi: 8h-11h30

Agent AVS +41 27 777 11 05

Lundi au mercredi: 8h-11h30

Contributions - Office de la population

Lundi: 8h-11h30 – 15h-19h

Du mardi au vendredi: 8h-11h30

Caserne des sapeurs-pompiers

Chemin de l'Église 8

Sécurité et santé publiques

Lundi au vendredi: 8h-12h

Rue du Collège 17

Écoles primaires - Cycle d'Orientation

Début août jusqu'à la fin de l'année scolaire:

Lundi au vendredi: 7h30-12h – 13h30-17h30

Mercredi: 7h30-11h30 – 13h30-17h30

Fermé pendant les vacances scolaires

Chemin de Profray 1

Centre de tri du châble

Lundi et samedi: 10h-12h – 15h-17h

Mardi à vendredi: 13h30-17h

Chemin de Profray 59

Service forestier

Appelez le +41 27 776 23 53 avant de passer

Été – Lundi au vendredi: 7h-12h – 13h-17h

Hiver – Lundi au vendredi: 8h-12h – 13h-17h

Vollèges

Maison communale, chemin du Paquet 2

Réception Lundi au vendredi: 13h30-17h

Contributions – Office de la population

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 13h30-17h – Mercredi: 15h-19h

Agent AVS Jeudi: 13h30-17h

Aménagement du territoire – Mobilité Sur rendez-vous – +41 27 777 11 84

Constructions

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 13h30-17h – Mercredi: 13h30-19h

Uniquement sur rendez-vous +41 27 777 11 06

Bâtiments – Bourgeoisie Sur rendez-vous – +41 27 564 66 64

Agriculture Mardi: 13h30-16h – Sur rendez-vous – +41 27 564 66 62

Verbier

Rue du Centre-Sportif 3

Office de la population

Du 1^{er} novembre au 30 avril

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 9h-12h – 14h-17h

Dès le 1^{er} mai: lundi, mardi, jeudi: 13h30-16h30

Rue de la Poste 22A

Police municipale Lundi et jeudi: 14h-17h

Chemin des Combes 6

Centre de tri de Verbier

Lundi et samedi: 10h-12h – 15h-17h

Mardi à vendredi: 13h30-17h

Avantages pour les citoyen-ne-s de Val de Bagnes

Les habitant-e-s de Val de Bagnes peuvent bénéficier des avantages suivants.

CARTE BLEUE

Permet de bénéficier de tarifs réduits sur les remontées mécaniques valaisannes (Pour Val de Bagnes: Téléverbier)

- Offre le bus gratuit sur toute la commune aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux aînés dès 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes
- Permet de bénéficier de tarifs réduits au centre sportif de Verbier
- Les enfants de l'école primaire et du Cycle d'orientation bénéficient d'une carte de légitimation délivrée à l'école.
- Obtenir la carte: Office de la population du Châble, de Verbier et de Vollèges

ABONNEMENT CFF

Des cartes journalières CFF valables dans toute la Suisse sont proposées au prix de CHF 40.- l'unité.

Réservation: www.valdebagnes.ch/cartescff

CARTE DU TUNNEL

Le bon de passage pour le Tunnel du Saint-Bernard au prix de CHF 8.- l'unité.

Obtenir la carte: bureau de l'Administration communale au Châble

UN PALP FESTIVAL DE RÊVE

Le Palp revient cet été dans le Val de Bagnes avec ses traditionnelles balades, Rocklette et Électroclette, mais aussi de nouvelles inspirations et quelques dates en plus.

Cet été 2021, le Palp festival se promet de vous faire gagner les hauteurs, danser, mais aussi, plus que jamais, rêver. L'exposition « Bruson dessine son rêve » a été élaborée au cours de cette année 2020 si particulière, avec le concours de cent dix illustrateurs. Ces créateurs suisses et internationaux ont mis en image les rêves que leur ont confiés les habitants de Bruson. L'exposition qui résulte de cette année d'échange et de partage sera déployée tout l'été dans les rues du village. De plus, l'un de ces projets sera

sélectionné par un jury, pour être mis en œuvre par les entreprises et artisans de la région.

La marque de fabrique du Palp c'est aussi et surtout ses concerts joués dans des cadres uniques, auxquels on accède le plus souvent à pied. Gageons que ces dix dates dans le val de Bagnes sauront convaincre un public de plus en plus fidèle. Ouverture de la billetterie: courant avril. ★

www.palpfestival.ch



PALP FESTIVAL

BIS

Bruson

Samedi 15 mai 2021

Balade musicale et gourmande sur le bisse de Ravines

Trois départs: 10h30 / 11h30 / 12h30

EXPOSITION

« Bruson dessine son rêve »

Village de Bruson

du 12 juin (vernissage)

au 5 septembre 2021

Ouvert du mercredi au dimanche, 10h - 18h

ROCKLETTE

Couvert du Goly

Samedi 7 août (11h - 19h)

Dimanche 8 août (11h - 19h)

Cabane Brunet

Mercredi 11 août (11h - 18h)

Mauvoisin

Jeudi 12 août (11h - 18h)

Vendredi 13 août (11h - 19h)

Col du Lein

Samedi 14 août (11h - 19h)

Dimanche 15 août (11h - 19h)

ÉLECTROCLETTE

Alpage de la Chaux

Samedi 21 août (12h - 22h)

Dimanche (12h - 18h)

LE VERBIER FESTIVAL EST DE RETOUR

L'édition 2021 fait la part belle au piano, tout en proposant de nouvelles façons de vivre le festival et d'apprécier la musique.



«Après une si longue période sans concerts, il est indispensable que notre public enthousiaste revienne», déclare Martin T:son Engstroem, fondateur et directeur du Verbier Festival. L'an passé, le Verbier Festival a été l'un des premiers à prendre acte du fait qu'il ne serait pas possible d'organiser son édition 2020 en public. Cette année, il est aussi l'une des premiers à annoncer son retour en beauté. L'édition 2021 propose donc un programme encore plus varié, avec davantage de représentations et de nouvelles propositions. Si le public aura le plaisir de retrouver beaucoup d'artistes fidèles au festival, comme Mischa Maisky ou Evgeny Kissin, il pourra aussi se

laisser étonner par les offres du programme Unlimited, qui repoussent les limites de la musique classique. De nouvelles séries sont en plus au menu avec Drôles d'oiseaux ou Electrify, qui proposent des incursions dans les domaines du jazz, de la musique électronique ou encore de la musique classique contemporaine.

Pour se conformer aux directives en matière de sécurité, la majorité des concerts dureront environ 70 minutes et seront présentés sans entracte. ★

La billetterie du festival est ouverte sur www.verbierfestival.com

Une réduction de 40% est accordée aux résidents permanents de la commune de Bagnes.

IMPRESSUM

Journal d'information de l'administration communale de Val de Bagnes

Tirage: 6700 exemplaires - Parution: 4 fois par an
Rédaction de cette édition: Anne-Sylvie Mariéthoz, Charly Veuthey

Responsable de la publication: Groupe presse et information, Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS

Graphisme et mise en page: www.laligne.ch

Impression: Publiprint, Verbier

Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement